


Cuzieu

MAIRIE 42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 19
Présents 16
Votants 16 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 29 JANVIER À 20 HEURES 30

Date de la convocation du conseil municipal : 24 janvier 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - ~~Philippe BOULOUMIÉ~~ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusé avec pouvoir : Philippe BOULOUMIÉ à Gérard LECLERCQ
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusé : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Vincent CLAPEYRON

2024.05 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR – TOITURES GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection partielle de la toiture de l'école suite aux infiltrations et fuites d'eau constatées dans le courant de l'année 2023.

Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 28 210.40 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider la demande de subvention au titre de la DETR, pour une dépense prévisionnelle de 28 210.40 € H.T. pour la réfection partielle de la toiture de l'école,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la demande de subvention au titre de la DETR, pour une dépense prévisionnelle de 28 210.40 € H.T. pour la réfection partielle de la toiture de l'école,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Vincent CLAPEYRON



Le Maire,
Jean-François RASCLE,

